Affiché le 09/11/2020





REGISTRE DES DÉLIBE DE 101: 038-200040111-20201105-20_211-DE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 20_211

OBJET : ELECTION

1ER VICE-PRESIDENT

L'an deux mille vingt, le trois novembre à 20 heures 30, Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Mme Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 28 octobre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Présents : 34 Votants : 36

Résultat du vote :

Jean Claude SARTER : 23 Cédric MOREL : 11

Blancs: 2 Nuls: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel); Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Echelles); Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Christiane BROTO SIMON (Saint Franc); Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

<u>Pouvoirs</u> : Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI ; Jean Paul SIRAND-PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2; L. 5211-6; L. 5211-6-1; L. 5211-9;

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

VU la délibération n°20-210 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fixant le nombre de vice-présidences à 9.

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal :

 DÉCIDE de proclamer M. Jean Claude SARTER, conseiller communautaire, élu 1er Vice-président en charge des finances et le déclare installé.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 05 novembre 2020,



Envoyé en préfecture le 09/11/2020

Reçu en préfecture le 09/11/2020

Affiché le 09/11/2020

ID: 038-200040111-20201105-20__211-DE